

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques Zones VIII et IX Mercredi 3 Mai 2023 – Bilbao et visioconférence

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en particulier les représentants des administrations nationales ainsi que de la Commission Européenne. L'ordre du jour et le compte rendu de la précédente réunion ont été validés à l'unanimité. Un point sur les éoliennes en mer a été ajouté en questions diverses à la demande de Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA).

1. Actualités du groupe d'États Membre (GEM)

Pauline Joyeux (DGAMPA – Présidence du Groupe d'États Membres Sud) a présenté les actualités du GEM :

- La recommandation conjointe sur les plans de rejets en vue de la révision de l'ensemble des exceptions par le CSTEP a principalement occupé le groupe en ce début d'année. La recommandation, envoyée la veille à la DGMARE, consiste en une demande de roll-over de l'ensemble des exemptions en vigueur actuellement, associée à l'ensemble des justifications. L'avis du CSTEP est attendu pour la fin juin/début juillet.
- La contribution du GEM sur le plan de gestion des eaux occidentales sera publiée d'ici le 5 Mai 2023.
- Le GEM a effectué un premier échange avec la Commission européenne sur le plan d'action, mais attend l'avis du Conseil sur le sujet (disponible en Juin).
- Concernant la Daurade rose, le GEM va proposer de maintenir les mesures techniques adoptées en 2022, afin de maintenir le TAC accessoire, lors des discussions avec le Royaume Uni.
- Le GEM Sud considère cosigner un courrier proposé par le GEM Mer du Nord, pour demander à la Commission de renforcer son rôle face au Royaume Uni : de coordonner les réponses des États Membres afin d'afficher une meilleure unité.
- Un projet de recommandation conjointe sur les captures accidentelles de cétacés sera rapidement proposé par la France aux autres États membres pour discussion.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a demandé les raisons d'une diminution des captures de daurade rose, est-ce que des études scientifiques sont menées ? Cependant, Pauline Joyeux (DGAMPA) n'a pu y répondre. Ursula Krampe (DGMARE) a précisé que les décisions de la Commission Européenne sont et seront basées sur les avis du CIEM.

Julien Lamothe (ANOP) a interrogé l'état d'avancement de mise en œuvre du règlement mesures techniques, dont certains actes d'exécution semblent très vite appliqués et d'autres omis, il souligne un manque de compréhension des professionnels. Qu'en est-il du travail de définition de la pêche ciblée ? Pauline Joyeux (DGAMPA) a alors informé les membres que la Commission Européenne doit fournir un document : un règlement rassemblant l'ensemble

des dispositions techniques, en l'état, aujourd'hui éclatées dans divers règlements d'ici l'été 2023, une réunion d'information sera proposée. Le travail sur la pêche ciblée est en cours dans les États Membres de la Mer du Nord, le GEM Sud étudiera si une transposition est possible.

Julien Lamothe (ANOP) a indiqué apprécier la proposition de courrier concernant les relations UK-UE : la multiplication des législations britanniques et l'absence de notifications de celles-ci entraînent des difficultés en mer.

Finalement, David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a demandé si des réflexions étaient menées pour faire évoluer l'obligation de débarquement, outre la proposition de reconduction des exemptions, pour trouver des aménagements innovants. Ursula Krampe (DGMARE) a indiqué que cela revenait aux États Membres. Pauline Joyeux a indiqué qu'une reconfiguration de l'obligation de débarquement n'a pour le moment pas été évoqué au groupe d'États Membres, qui s'est concentré sur le renouvellement des exemptions, qui on le sait sont nécessaires.

2. Captures accidentelles de cétacés

Laureline Gautier (DGAMPA – présidence du groupe d'États Membres Sud) a rappelé les dernières actualités concernant les captures accidentelles de cétacés :

Au niveau français, afin de répondre à la mise en demeure puis l'avis motivé de la Commission Européenne en 2020 et 2022, la France a mis en place un plan d'action, renforcé pour 2022-2025. Ce plan comprend l'obligation de déclaration, le développement de Pingers avec des tests à larges échelles (notamment pour les fileyeurs) ainsi que des projets d'amélioration des connaissances. Cependant, début 2023, le Conseil d'État français, suite à la plainte de 3 ONG environnementales, estime que ces mesures sont insuffisantes et recommande que la France mette en place des mesures supplémentaires avant décembre 2023. La France souhaite donc travailler cela au niveau du groupe d'États Membres afin de s'accorder sur une recommandation conjointe, notamment pour améliorer l'acceptation des mesures. Dans ce cadre, et comme première étape, le plan d'action français est en cours d'analyse : une consultation des parties-prenantes est en cours.

Ursula Krampe (DGMARE) a remercié les efforts réalisés en France et la perspective d'adoption d'une recommandation conjointe. Elle a informé les membres que la Commission a demandé au CIEM d'actualiser son avis de 2023 pour qu'il soit plus cohérent avec le précédent et permettre une comparaison. Ursula Krampe a également souligné l'importance de considérer les navires espagnols qui travaillent dans les eaux françaises : il faut éviter les différences de traitement entre les États Membres.

Les échanges se sont ensuite portés sur les sujets suivants :

- L'abondance de la population de dauphin dans le golfe :

Julien Lamothe (ANOP) a souhaité avoir les résultats des campagnes de survol afin d'obtenir des informations sur la biomasse de dauphins communs dans le Golfe. Ce que Luis Francisco

Marin (OPPAO) et Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) ont également demandé. Pour Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne), la réponse est visible : l'augmentation des captures implique une augmentation du nombre de cétacés. Ursula Krampe (DGMARE) a indiqué qu'aujourd'hui, la taille exacte de la population de dauphin commun n'est pas connue, c'est très flou. Laureline Gautier (DGAMPA) a informé les membres que les résultats des campagnes de survol seront disponibles en Juin 2023. Les premières conclusions indiquent que l'abondance de la population de dauphins communs est stable, mais les groupes d'individus sont plus petits, plus nombreux et plus proches des côtes.

- Les avis du CIEM et les données

Julien Lamothe (ANOP) a demandé à la Commission d'interroger le CIEM de façon plus neutre, non sur la base de propositions de certains groupes sur ce sujet.

Ursula Krampe (DGMARE) a indiqué que la Commission se heurte aux réticences des scientifiques à étudier d'autres mesures techniques tant que les résultats des pingons ne sont pas établis, il faut en démontrer l'efficacité. Les membres ont alors souligné l'importance de maintenir la pêche pour la collecte de données. En réponse à José Manuel Beltran (OPPBURELA), Ursula Krampe a également précisé que les données utilisées par le CIEM dans le dernier avis sont celles de 2019-2021.

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) a par ailleurs demandé à ce que les avis du CIEM différencie les différents engins plus précisément (différentes catégories de filets), être plus spécifique.

- Seuil(s) de mortalité

Laureline Gautier (DGAMPA) en réponse aux membres a précisé que le seuil défini par la France pour le bon état écologique de la population de dauphin commun est dépassé chaque année, ce qui a motivé la décision du Conseil d'État.

Ursula Krampe a indiqué qu'un taux de mortalité basé sur une population de 600 000 dauphins est présenté dans les avis du CIEM, cependant elle indique qu'aucun dauphin ne devrait être capturé. Gualberto Rita (Fédération des Açores) a indiqué qu'un programme d'observation aux Açores dispose de données depuis 25 ans.

- La recommandation conjointe

Pour Jose Manuel Beltran (OPPBURELA) la recommandation conjointe devra impérativement prendre en compte l'ensemble des travaux effectués, l'ensemble des données disponibles et seulement à partir de celles-ci proposer des mesures adaptées.

Finalement, les membres ont souligné le besoin d'une réponse commune à tous les niveaux, que l'ensemble des acteurs s'investissent. Les membres ont approuvé le maintien de l'avis, il sera transmis à nouveau pour modifications mineures avant le Comité Exécutif.

3. Écosystèmes marins vulnérables (EMV)

Caroline Alibert Deprez (DGMARE) a rapidement présenté l'avis du CIEM du 18 avril 2023. Celui-ci fait part de 5 scénarii, dont le scénario c, celui retenu par la Commission l'année passée.

Si celui-ci est reconduit ; le nombre de zones fermées passerait de 87 à 115, mais la surface de 16000km² à 14000km². Ceci s'explique notamment par la division de certaines zones en plusieurs zones de plus petites tailles.

Julien Lamothe (ANOP) et Jean Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) ont souligné les points suivants :

- Le besoin d'études des impacts socio-économiques sur les zones potentiellement à fermer et les zones déjà fermées, en prenant en compte les effets de bord et non seulement l'abondance de l'activité dans la zone.
- Un manque de cohérence et d'analyse de gestion entre l'avis et la réglementation, l'avis semble appliqué tel quel.
- L'inégalité entre les zones nord et sud, les polygones ayant par géométrie des tailles différentes.
- Les nouvelles zones se situent plus majoritairement entre 400 et 800m de profondeurs et non au-delà de 800m (là où la pêche est déjà interdite), l'augmentation des zones est donc plus impactante.
- Qu'en est-il des échanges avec le Royaume-Uni ? Leur effort de pêche étant pris en compte dans les estimations du CIEM.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) considère deux options pour la suite : la réalisation de travaux d'analyse plus fins, comme mentionnés par le CIEM dans son avis ou l'étude d'une règle de décision plus générique au niveau européen, sur le choix du scénario, l'inclusion des zones buffers et leurs impacts sur les pêcheries utilisant filets et palangres.

Javier Lopez (OCEANA) a posé 3 questions :

1. Pourquoi certaines espèces sont exclues ?
2. Est-ce que les données pour les engins statiques ont été améliorées, leurs interactions avec le fond ?
3. Le scénario choisi peut-il varier d'une année à l'autre ? Cela impliquerait de choisir d'être plus ou moins ambitieux en fonction des années.

Jose Manuel Beltran (OPP BURELA) a demandé si la Commission demandera un avis au CIEM sur l'impact des engins statiques, l'avis actuel ne considérant que les chalutiers et étant extrapolé à l'ensemble des engins.

Caroline Alibert Deprez (DGMARE) a alors apporté les réponses et précisions suivantes :

- Effectivement, il est possible de changer de scénario : ce serait plus cohérent de conserver le même, mais à ce stade il est important de conserver de la flexibilité, le processus au fur et à mesure des années et des avis du CIEM sera rationalisé, et sûrement effectué sur une base de 3 ans uniquement.

- Considérer les effets socio-économiques de bord, ne lui semble pas possible, en effet les données économiques sont uniquement disponibles pour des zones beaucoup plus larges que les polygones, l'analyse ne peut pas être si fine. Il serait cependant effectivement apprécié d'avoir ces données fines, d'échelle locale, mais cohérentes à l'échelle européenne.
- Sur les zones tampons, elles sont jugées nécessaires par les scientifiques et la différence Nord/Sud est une question géographique qui relève du bon sens.
- Le CIEM ne dispose pas de suffisamment de données sur les engins statiques pour analyser leur impact.
- Un travail est réalisé avec l'EFCA pour s'assurer des possibilités de contrôle
- La liste des espèces est définie par le règlement, même si le CIEM recommande de suivre la FAO.
- Le Royaume-Uni n'en est pas au même stade de travail, leurs zones restent à déterminer, probablement sur la base des c-squares (méthode reconnue internationalement).
- Selon l'Article 9 du règlement Eaux profondes, une zone peut être sortie de la liste, si l'absence d'EMV est prouvée ou si des mesures de protection adéquates sont mises en place, c'est sur ce dernier point que Caroline Alibert Deprez encourage de travailler. Le CCSUD pourrait identifier des zones sur lesquelles travailler et réfléchir à des solutions tangibles et factuelles. C'est à ce niveau, régional, que ce travail devra se réaliser (et non à l'échelle locale).

Finalement, pour Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) plusieurs éléments doivent être repris au sein d'un avis du CC SUD : le besoin d'un travail plus fin à l'échelle européenne et donc d'une modification des appels à données et la question des zones tampon à améliorer. Le président de groupe, a donc confirmé la volonté du groupe de travail de publier un avis du CC SUD sur le sujet, chacun sera appelé à participer.

4. Rapport économique du CSTEP

Raul Pallezo (CSTEP/AZTI), a présenté le rapport 2022 du CSTEP sur l'évaluation économique de la flotte européenne. Il a en premier lieu rappelé que les données économiques sont analysées avec un délai de deux ans. Les données présentées aujourd'hui sont donc celles de 2020, année de la crise du Covid, une extrapolation est ensuite réalisée pour l'année 2022, présentant ici la crise du carburant. L'ensemble des graphiques sont disponibles sur le site du CCSUD.

En réponse à Miren Garmendia (OPEGUI) Raul Prellezo a précisé que la mention « pêche à petite échelle » comprenait les navires de moins de 12 mètres hors chalutiers. Le rapport présente contrairement au Powerpoint utilisé une analyse bien plus segmentée.

Jérôme Jourdain (UAPF) a souligné l'importance de ces rapports, notamment pour justifier les décisions liées à la décarbonation, avoir des données est essentiel.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine), a demandé si la situation dégradée de 2022 avait déjà été observée par le passé ?

Raul Prellezo a alors affirmé que c'était la première fois qu'un résultat si négatif était observé, il souligne cependant que ce n'est qu'une projection à ce stade et qu'elle reste donc à confirmer.

5. Questions diverses - Éoliennes en mer au Portugal

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a informé les membres de la décision accélérée du Portugal d'installer massivement des parcs éoliens, qui contraindrait en l'état 18 navires à arrêter leur activité et une diminution de 50% pour de nombreux autres.

Ceci est selon lui absurde, face à la volonté affichée de défendre la petite pêche. Il faut prendre des initiatives au Parlement Européen face à ce défi. En outre, une baisse voire disparition des populations halieutiques au niveau des parcs est déjà observée au niveau d'un projet pilote : il faut plus d'études scientifiques.

Ana Matias (SCIAENA) a rappelé que son organisation a également identifié ce problème, ils ont d'ailleurs publié un communiqué à ce sujet et ils se tiennent prêts à travailler sur le sujet. Francisco Portela Rosa a remercié la proposition mais a souligné que le travail des ONG se concentre sur les zones naturelles protégées.

Un avis du CC SUD ayant déjà été publié sur le sujet en 2022, le président de groupe a proposé aux membres intéressés de le revoir et faire des propositions au secrétariat si besoin.

CONCLUSION

- **Le groupe de travail a été informé des actualités du Groupe d'États Membres**
- **L'avis sur les captures accidentelles de cétacés sera présenté au Comité Exécutif, après une courte consultation des membres.**
- **Un avis sur les EMV sera travaillé**
- **Le rapport du CSTEP sur l'économie de la flotte a été présenté.**